

ANNEXE 3



PEFC™
10-1-1

Promouvoir
la gestion durable
de la forêt

ANNEXE 3

LISTE DES PERSONNES MORALES ADHÉRENTES A PEFC FRANCE



PEFC France est soutenue par des membres qui contribuent à leur niveau au bon fonctionnement de l'association. Issus d'horizons divers, ils sont tous très actifs et impliqués dans la recherche de l'amélioration du système PEFC. Pour assurer une représentation équitable et afin que les intérêts de tous les acteurs concernés puissent être défendus, les membres sont répartis au sein de trois collèges :

LE COLLÈGE DES PRODUCTEURS :

- Centre National de la Propriété Forestière (CNPF)
- Fédération Nationale des Communes Forestières (FNCOFOR)
- Forestiers Privés de France
- Office National des Forêts (ONF)
- Union de la Coopération Forestière Française (UCFF)

LE COLLÈGE DES TRANSFORMATEURS :

- Le Commerce du Bois
- Fédération Nationale Entrepreneurs Des Territoires
- Fédération Française des Producteurs de Pâtes de Cellulose
- Fédération Nationale du Bois (FNB)
- Union des Industries du Bois (UIB)
- Union Nationale de l'Imprimerie et de la Communication (UNIC)
- Association des Interprofessions Régionales de la Forêt du Bois (IRB)

LE COLLÈGE USAGERS DE LA FORÊT :

- Association des Départements de France (ADF)
- Comité 21
- Fédération des Sociétés des Amis des Forêts
- Fédération Nationale des Chasseurs (FNC)
- France Nature Environnement (FNE)
- Assemblée Permanente des Chambres d'Agriculture (APCA)

MEMBRE ASSOCIÉ : Société Forestière de la Caisse des Dépôts et Consignations (SFCDG)

L'organisation collégiale permet l'implication de tous les acteurs de la filière à travers la confrontation de points de vue différents. Cette organisation qui se veut très démocratique vise la recherche permanente du consensus sur toutes les questions relatives à la gestion forestière durable.